

PROCES-VERBAL

Objet :	Séance du Conseil d'établissement	N° 8
---------	--	------

Date de la séance :	Jeudi 30 mai 2024 à 19h00 Maison Hugonin - Salle des Mousquetaires - La Tour-de-Peilz
Présent(e)s :	<u>Parents</u> : Kader Chalabi - Yvan Kraehenbuehl <u>Société civile</u> : Sylvain Béné - Lene Dupertuis <u>Écoles</u> : Steve Barbosa - Hubert Olivier - Stéphanie Salvadore - Joëlle Spina <u>Autorités</u> : Vincent Bonvin - Margareta Brüssow
Excusé(e)s :	<u>Parents</u> : Alejandra Egli - Mathieu Rieder <u>Société civile</u> : Pierre-Henri Jan <u>Autorités</u> : François Grognoz - Walter Steiner
Présidence :	Vincent Bonvin
Auteur :	Carole Dind

Ordre du jour

1. Liste de présence
2. Ordre du jour et adoption
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 février 2024
4. Informations du Président
5. Informations de la Direction des écoles
6. Informations du quart Parents d'élèves
7. Organisation stand pâtisserie de la Fête de la Jeunesse
8. Divers et propositions individuelles

1. Liste de présence

Chaque participant signe la liste de présence ; cinq personnes sont excusées.

2. Ordre du jour et adoption

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est considéré comme adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2024 n'appelant pas de commentaires, il est considéré comme adopté, avec remerciements à la secrétaire.

4. Informations du Président

La restitution finale du plan de mobilité scolaire aura lieu le mercredi 12 juin. Les résultats seront présentés au Conseil d'établissement lors de la prochaine séance.



Une large discussion a lieu au sujet de la Fête de la Jeunesse. Un groupe d'enseignants et enseignantes du primaire ne souhaitent plus participer au cortège, qui se déroule un samedi pendant les vacances. L'édition 2024 n'est pas menacée, mais une rencontre est prévue à la rentrée scolaire.

Ce cortège attire beaucoup de monde, c'est une tradition extrêmement importante à La Tour-de-Peilz. La Fête de la Jeunesse est un événement ancré dans la vie de la commune ; elle marque la fin de l'année scolaire et le début des vacances. Elle contribue à créer un sentiment d'appartenance à une communauté, une culture, une histoire. Supprimer le cortège signifierait la fin de la Fête de la Jeunesse et pourrait ouvrir la porte à d'autres renoncements (camps, joutes, sorties, bal des 11^e, etc.). Ces événements vécus dans le cadre de la scolarité sont essentiels pour les enfants.

Ces enseignants ne réalisent pas à quel point ils sont chanceux d'être autant soutenus par la Commune, à travers les impôts des habitants et habitantes ; le cortège est donc un juste retour des choses. Dans d'autres communes, le cortège a lieu le vendredi après-midi, mais peu de personnes assistent au défilé.

Du point de vue légal, on ne peut pas obliger les enseignants à travailler le samedi. Se pose également la question de la responsabilité. Il y a un travail de sensibilisation à faire auprès des enseignants, des parents, des enfants. On pourrait demander à des enseignants du secondaire ou à d'anciens enseignants de donner un coup de main. À l'époque, les enseignants recevaient une petite compensation, sous la forme de jetons pour les carrousels. Aujourd'hui, il n'y a rien et cela peut être perçu comme un manque de considération.

Il faut entendre les préoccupations des enseignants et voir de quelle manière y répondre. Certaines idées sont intéressantes, mais cette journée doit rester une fête populaire, ouverte à tout le monde, pas seulement à l'école et aux parents. L'augmentation de la charge administrative donne de moins en moins envie de s'investir en dehors de son temps de travail. C'est un problème général.

À l'issue de la discussion, le Conseil d'établissement vote, à l'unanimité des membres présents, un vœu qui, s'il n'oblige en rien les enseignants à participer au cortège, constitue un message :

Le Conseil d'établissement montre son attachement à la Fête de la Jeunesse
comme tradition boélande et souhaite perpétuer le cortège du samedi

5. Informations de la Direction des écoles

La fin de l'année approche à grands pas, avec son cortège de réjouissances et la préparation de l'année suivante. Tout se passe bien, si ce n'est une érosion au niveau de l'entrée en 1P, qui entraîne des conséquences sur le budget pédagogique. On constate aussi une perte d'élèves dans le secondaire. Beaucoup de familles qui cherchent des logements plus grands ne trouvent rien sur La Tour-de-Peilz, malgré tout ce qui se construit actuellement.

6. Informations du quart Parents d'élèves

Les tranches horaires du stand pâtisserie sont à compléter auprès du responsable. On demandera la participation d'élèves. Deux séances de préparation ont déjà eu lieu, la première sur le cortège et la Fête de la Jeunesse, l'autre sur la nouvelle approche en lien avec la vaisselle recyclable.

Un travail a commencé avec le quart Parents pour la mise en place d'une brochure destinée aux parents d'élèves. Deux brochures distinctes sont envisagées (1-6 et 7-12), les thématiques étant différentes selon les âges. L'idée est de donner des pistes aux parents pour savoir comment répondre à certaines problématiques (alcool, drogues, harcèlement, etc.) et où chercher de l'aide. Ces brochures seront traduites en plusieurs langues, parce qu'on a des communautés différentes et que tous les parents ne parlent pas,



ou peu, le français. Diffusion prévue à la rentrée 2025. Le Conseil d'établissement sera tenu au courant de l'avancement du projet.

La lettre informant les parents sur le quart Parents sera préparée durant l'été, pour une diffusion au début de l'année scolaire. Il est important que les parents sachent à qui s'adresser au niveau du quart Parents. Cette lettre doit être transmise chaque année à tout le monde, mais aussi en cours d'année pour les nouveaux arrivants. On pourrait envisager un encart à coller dans l'agenda de l'élève, avec une adresse électronique et/ou un QR Code qui renvoie aux représentants du quart Parents.

Qu'est-ce qui est mis en place à La Tour-de-Peilz par rapport à la situation alarmante du harcèlement scolaire ? Les écoles pratiquent ce qui est recommandé au niveau cantonal, à savoir la méthode de la préoccupation partagée. Il n'y a pas de dispositif cantonal, chaque établissement dispose d'enseignants formés à cette méthode, qui interviennent lorsqu'on a vent d'une situation. On peut faire appel aussi au chargé de prévention de Police Riviera. La récréation est souvent un moment difficile à gérer. Cette surveillance fait partie du cahier des charges des enseignants ; on n'est pas censé s'adresser à d'autres organismes pour contrôler la récréation. Une prise de conscience des enjeux liés au harcèlement a eu lieu ces dernières années, des moyens ont été mis à disposition. Cela n'a pas changé radicalement la situation, mais cela l'a beaucoup améliorée. Il n'y a pas de cadre légal au niveau de l'école par rapport à la notion de responsabilité pour les parents de l'enfant « harceleur ». Il y a un cadre pénal, mais il est souvent difficile d'établir la responsabilité des parents. Le thème du harcèlement sera traité dans la brochure qui est en cours d'établissement. Développer la notion d'appartenance à une communauté, une école, un groupe, une classe est la meilleure manière de lutter contre le harcèlement. On a ainsi plus de chance que la parole soit libérée.

7. Organisation stand pâtisserie de la Fête de la Jeunesse

Le tableau des présences sur le stand est à compléter auprès du responsable.

8. Divers et propositions individuelles

La prochaine est séance est fixée exceptionnellement un mercredi, le 9 octobre 2024.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h20 ; elle est suivie d'un apéritif dînatoire.

Prochaine séance
Date et heure : Mercredi 9 octobre 2024 à 19h30

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Président
Vincent Bonvin

La Secrétaire
Carole Dind

